



Acte n° 2022C197

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 11
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fablen BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subventions pour la réalisation d'animations scolaires sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, rappelle que la CCDSV a approuvé le contrat triennal 2022-2024 par la délibération n°2022C147 du 15 septembre 2022. Ce contrat signé le 14 décembre 2022 vise à améliorer l'état physique et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques des cours d'eau des bassins du Formans et du Grand Rieu. Il arrivera à son terme au 31 décembre 2024 et un nouveau contrat triennal permettra de poursuivre les actions en faveur des cours d'eau de notre territoire en compétence GEMAPI de la CCDSV.

La fiche action C1-1 concernera la réalisation d'animations scolaires auprès des élèves de nos établissements scolaires. Elle peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain. La présente délibération concerne la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers pour la mise en œuvre de cette action.

Il est proposé de développer 11 animations scolaires sur les thématiques de l'eau, des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité, ce qui concernerait 11 classes pour un potentiel d'environ 300 élèves sensibilisés annuellement.

Ces animations sont proposées pour l'année scolaire 2023-2024. Chacune comprend 1 journée sur le terrain et 2 demi-journées en classe. Il sera proposé aux classes de réaliser la journée sur le terrain à proximité des établissements scolaires dans le but de valoriser le patrimoine local de la CCDSV. Les déplacements de l'établissement scolaire jusqu'au site d'animation se feront à pied ou à vélo.

Le budget total de ce projet d'animations scolaires est de 10 500 € HT pour une année. Ce montant comprend également une réunion de lancement entre le prestataire et la CCDSV, une réunion de préparation entre le prestataire et les enseignants de chaque classe retenue et un rapport bilan en fin d'animation scolaire.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détails	Montant HT (€)	En %	Financements	Montant HT (€)	En %
Réalisation des animations scolaires	10 500 €	100	Autofinancement	2 100 €	20
			Co-financements demandés		
			Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	5 250 €	50
			Département de l'Ain	3 150 €	30
TOTAL HT	10 500 €	100	TOTAL HT	10 500 €	100

Vu l'avis favorable réuni le 01/12/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation des animations scolaires lors de l'année scolaire 2023-2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées aux animations scolaires seront inscrites au budget GEMAPI 2023.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

